



La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

Cette technique se base sur des critères qui sont le résultat d'études statistiques faisant le lien entre le nombre et /ou la gravité des sinistres et les caractéristiques présentées par une personne et/ou un bien.

Un profil de risque est ainsi établi pour chaque personne et/ou bien à assurer. Nous nous basons ensuite sur ce profil pour refuser ou accepter un dossier mais aussi pour en fixer la prime et les conditions d'assurance.

Dans un souci de transparence vis-à-vis des consommateurs*, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour les contrats suivants :

P&V Responsabilité Civile Vie Privée

Critères d'acceptation

Responsabilité civile bateaux de plaisance

- Bateaux à moteur : la puissance ;
- Bateaux sans moteur : la longueur.

Responsabilité civile activités temporaires

- La nature de l'activité

Critères de tarification

Responsabilité civile Vie privée

- L'âge du preneur d'assurance et/ou de son partenaire cohabitant ;
- La composition du ménage ;
- La date à laquelle le preneur d'assurance forme pour la première fois son propre ménage.

Responsabilité civile Chasse

- L'activité exercée (chasseur, tireur, employeur de garde-chasse, directeur de chasse, organisateur de battues ou de parties de chasse) ;
- Le nombre de chasseurs, de garde-chasse, de fusils.

Responsabilité civile cheval et dommages aux chevaux

- Pour la responsabilité civile, le nombre de chevaux ;
- Pour la garantie dommages aux chevaux, la pratique du polo ou de la chasse à courre.

Responsabilité civile voyages

- La durée du voyage ;
- Le nombre de voyageurs.

Responsabilité civile bateaux de plaisance

- Bateaux à moteur : la puissance ;

- Bateaux sans moteur : la longueur

Responsabilité civile activités temporaires

- La nature de l'activité ;
- Le nombre de bénévoles et de participants ;
- La durée de l'activité.

En pratique, afin de souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Celles-ci sont rassemblées dans un document unique : la proposition d'assurance. C'est sur base de vos réponses que nous pourrons fixer les conditions d'assurance et la prime.

Pour éviter toute mauvaise surprise, il vous suffit de répondre correctement et complètement aux différentes questions. Si des changements se produisent en cours de contrat, nous vous demandons aussi de nous les signaler le plus rapidement possible.

* Un consommateur est une personne physique qui achète de l'assurance à des fins privées.